

En ce qui concerne la recommandation qui préconise que le Canada propose un calendrier réaliste pour la réalisation de l'objectif de 0,7 p. 100 en matière d'APD, l'augmentation dans le dernier budget du Canada représente une étape importante vers la réalisation de cet objectif. En outre, le gouvernement agit également sur le front commercial, puisqu'il a éliminé les droits de douane et les contingents sur la plupart des produits importés des pays les moins avancés.

Par ailleurs, le pourcentage du Produit national brut que représente l'Aide publique au développement (APD/PNB) est plus élevé. En 2001, ce pourcentage était 0,22 p. 100 alors que, d'après les chiffres provisoires pour 2002, on estime qu'il sera de 0,28 p. 100. Ce rapport ferait passer le Canada de la cinquième à la troisième place à cet égard parmi les pays du G7. Malgré ces progrès, il est peu probable que nous maintenions cette position, notamment en raison de la croissance dans d'autres pays donateurs et de la diminution prévue de la remise de dette substantielle accordée en 2002.

Nous collaborons activement avec nos partenaires du G8 au sein de divers comités internationaux, dans le but d'accroître l'efficacité générale de notre aide grâce à une harmonisation accrue de nos programmes, de nos pratiques et de nos procédures avec celles d'autres pays donateurs. Nous nous appliquons notamment à cibler notre aide sur un plus petit nombre de pays qui ont la volonté de réaliser une réforme économique et sociale et d'instaurer un meilleur régime de gouvernance. Nous investissons dans des secteurs essentiels pour le développement durable et dans ceux où nous pouvons faire une différence dans les investissements accélérés, à savoir l'éducation et la santé, y compris le VIH/sida. Enfin, nous établissons une cohérence accrue au niveau des politiques non liées à l'aide en déliant par exemple les politiques, en donnant accès aux marchés aux pays les moins avancés et en coordonnant davantage nos activités avec celles des autres pays donateurs.

Recommandation 6.5

Beaucoup des crises actuellement en cours en Afrique subsaharienne sont le résultat d'événements régionaux plus que nationaux. Le gouvernement devrait par conséquent envisager de donner une dimension plus régionale à ses programmes de développement en Afrique et d'intégrer une perspective régionale dans la coopération au développement qu'il exerce dans ses pays de concentration.

Le gouvernement appuie cette recommandation et reconnaît que la plupart des problèmes de développement en Afrique touchent non seulement certains pays, mais aussi les pays voisins. Par exemple, les menaces à la santé et les problèmes environnementaux ne peuvent être réglés que lorsque les pays concernés tentent d'y apporter des solutions collectives. Il en est de même dans le domaine de la paix et de la sécurité où les problèmes touchant un pays proviennent des pays voisins